

COMPTE DE RESULTAT CHARGES	Budget prévisionnel 2015	COMPTE DE RESULTAT PRODUITS	Budget prévisionnel 2015
60 Achats	132 000	706-7-708 Facturations Diverses	235 200
61 Services extérieurs	88 000	74 Contribution collectivités+état	614 800
62 Autres charges externes	370 000	75 Cotisations Adhérents + Partenaires	400 000
623-625 Missions internationales	30 000		
63 Impôts, taxes et versements assimilés	25 000		
64 Charges de personnel	590 000		
68 Amortissements des immobilisations	15 000		
Total des charges	1 250 000	Total des Produits	1 250 000

19% de part privée hors cotisation

49% de part publique

32% de cotisations

Détails des subventions demandées pour chaque financeur public

Etat	160 000 €
Conseil régional de Bourgogne	180 000 €
Conseil régional de Franche Comté	90 000 €
CA Grand Dijon	60 000 €
Conseil général de la côte d'or - 21	50 000 €
CA Melun Val de Seine	40 000 €
Conseil général du Jura - 39	10 000 €
Conseil général Saone et Loire- 71	10 000 €
Conseil général de Haute Saone- 70	9 800 €
CA Grand Chalons	5 000 €

COMMUNAUTE URBAINE

ASSOCIATION VITAGORA

40 avenue du Drapeau

4 boulevard Docteur Jean Veillet

DIJON

DIJON

CONVENTION

POLE DE COMPETITIVITE « VITAGORA »

Financement de l'animation

Entre les soussignés

La Communauté urbaine, 40 avenue du Drapeau – BP 17510 – 21075 DIJON CEDEX, *ci-après dénommée le Grand Dijon*,
représentée par son Président, Alain MILLOT,
en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du

d'une part,

et

l'Association « Vitagora » sise 4 boulevard Docteur Jean Veillet à Dijon, *ci-après dénommée Vitagora*,
représentée par son Président, Monsieur Pierre Guez,
dûment habilité par le Conseil d'administration

d'autre part,

PREAMBULE

Lancé par le Grand Dijon, le Pôle de Compétitivité Vitagora Goût Nutrition Santé a été labellisé une première fois en juillet 2005 puis confirmé en juillet 2008. En 2012, son évaluation très positive par l'Etat a permis de le classer en 16ème position sur 71 pôles évalués, ainsi que dans le premier groupe de pôles considérés comme très performants.

La priorité du Contrat de Performance 2013-2018 signé avec l'Etat et l'ensemble des collectivités partenaires est l'amélioration de l'efficacité du passage de la R&D à la mise sur le marché afin d'accroître l'impact économique du pôle de compétitivité. Le pôle cible ses activités vers l'accompagnement des PME particulièrement dans les domaines de l'accès au financement, de l'aide à l'internationalisation et de l'accès aux compétences et au conseil.

L'activité des pôles sera évaluée à l'aune de leurs retombées économiques et de l'augmentation des produits et services innovants en France et à l'international. Pour mémoire, les précédents contrats avaient pour objectifs l'augmentation du nombre de projets de R&D collaboratifs entre laboratoires

et entreprises, objectifs qui ont été atteints par Vitagora et reconnus par l'évaluation nationale.

Sur 2015, en complément du Congrès International VITAGORA dont ce sera la 10ème édition, le pôle organise une manifestation intitulée « Appetite for Innovation » en partenariat avec AgroSup Dijon, Bourgogne Développement, Dijon Développement et la CCI International. Cette manifestation consiste à faire venir sur plusieurs jours à Dijon une dizaine de responsables de l'innovation de grands groupes internationaux de l'agroalimentaire sur le thème de la nutrition et du plaisir alimentaire au service du bien-être du consommateur.

VITAGORA sollicite donc le Grand Dijon pour le versement d'une subvention d'un montant total de 48 K€ au titre du fonctionnement du pôle et du Congrès International VITAGORA ainsi que d'une subvention de 12 K€ au titre de l'organisation de la manifestation intitulée « Appetite for Innovation ».

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er : Objet

La présente convention définit les modalités de participation du Grand Dijon au budget « animation » de Vitagora comprenant notamment l'organisation de son Congrès International 2015 ainsi que de la manifestation « Appetite for Innovation ».

Le principe de participation de la collectivité est acquis pour l'année 2015 et sera reconsidéré à l'expiration de la convention annuelle.

ARTICLE 2 : Engagements de Vitagora

Vitagora s'engage à exercer une activité conformément à ses statuts.

Vitagora s'engage à communiquer chaque trimestre un point d'avancement de ses missions au Grand Dijon.

Vitagora s'engage à fournir le budget prévisionnel et le plan de financement de la manifestation « Appetite for Innovation ».

En contrepartie de la contribution versée par le Grand Dijon, Vitagora devra produire un compte-rendu annuel d'activités, ce document devant être présenté au Grand Dijon dans les trois mois suivant sa réalisation.

ARTICLE 3 : Participation financière

Le budget prévisionnel 2015 de l'Association s'élève à 1 250 000 € (cf annexe).

Le Grand Dijon s'engage à verser sa participation financière à Vitagora. Cette participation est fixée à 60.000 € au titre de l'année 2015.

ARTICLE 4 : Modalités de versement

Le versement sera effectué en deux fois :

- un montant de 48 K€ interviendra en une seule fois dès notification de la présente convention ;

- un montant de 12 K€ interviendra sur présentation du budget et du plan de financement de l'opération « Appetite for Innovation ».

ARTICLE 5 : Durée et contrôle

La présente convention prendra effet à la date de la signature de la convention pour une durée d'une année. Toute évolution de la participation financière du Grand Dijon devra faire l'objet d'un avenant. A l'issue de l'année 2015, et au vu du bilan fourni, une nouvelle convention pourra être établie.

Vitagora s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, Vitagora remettra dans un délai de trois mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

ARTICLE 6 : Litiges – Contentieux

Les parties conviennent qu'en cas de désaccord, tous les litiges survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention feront l'objet d'une recherche d'accord amiable. A défaut de conciliation, les litiges seront soumis au Président du Tribunal Administratif de Dijon.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Dijon, le

Pour la Communauté urbaine

Pour l'Association Vitagora

Le Président,

Le Président,

Alain MILLOT

Pierre GUEZ

NOTRE
ÉCOSYSTÈME

NOS
PROJETS

NOS
RETOMBÉES
ÉCOSYSTÈME

NOS
RETOMBÉES
PROJETS

NOTRE
VISIBILITÉ

Vitagora[®] Goût-Nutrition-Santé

Tableau de bord d'activités

Année 2014



Notre Ecosystème

191 membres dont 156 entreprises avec 205 établissements répartis sur le territoire.

NOS PROJETS

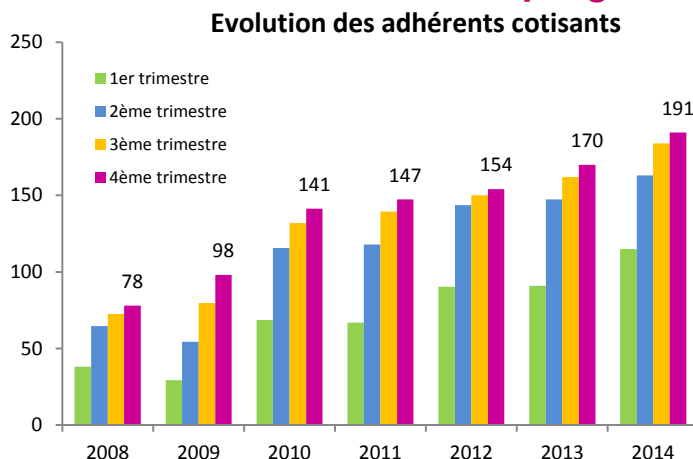
NOS RETOMBÉES ÉCOSYSTÈME

NOS RETOMBÉES PROJETS

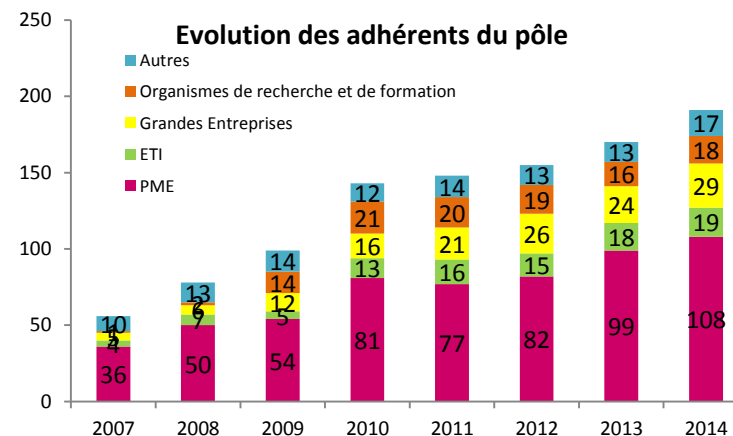
NOS RETOMBÉES PROJETS

NOS RETOMBÉES PROJETS

Une progression des adhésions à fin décembre...

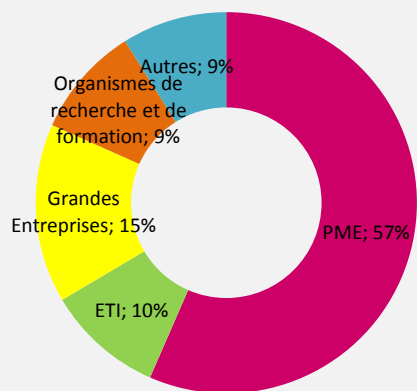


NOUVEAUX ADHÉRENTS à FIN DEC 2014:
 AgriObtentions, Cad Instruments, Emulsar, Ethera, Yoplait, Nestlé, Orange, Germline, EntomoFarm

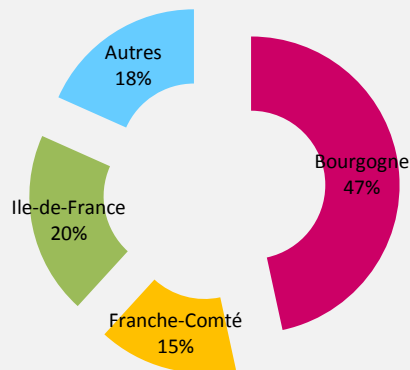


...au sein d'un réseau varié...

Répartition des adhérents 2014



Répartition géographique des adhérents 2014



...et actif !

A fin 2014, **55%** des membres sont impliqués dans des projets en cours.

1 PME sur 2 est impliquée dans des projets.



Nos Projets

À fin 2014

avec les projets ANR collaboratifs

NOTRE
ÉCOSYSTÈME

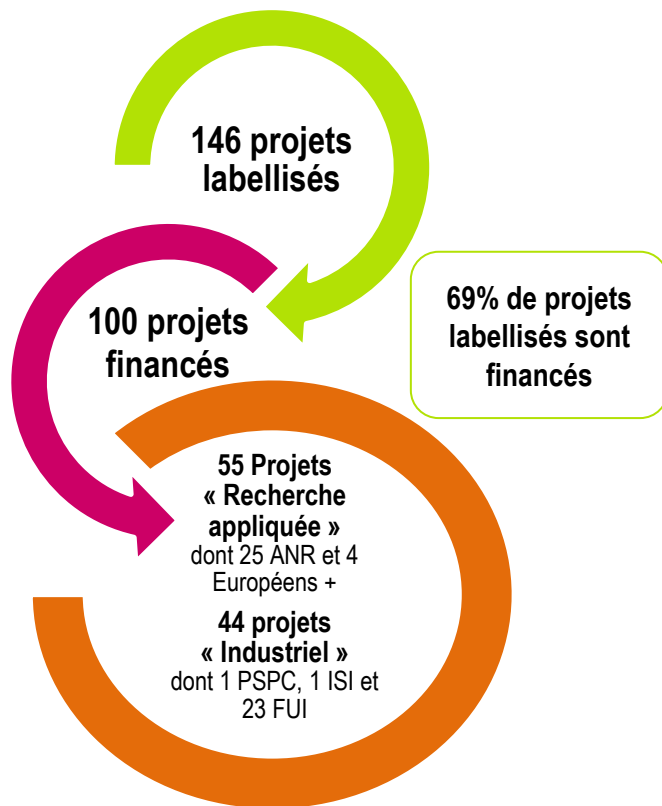
NOS PROJETS

NOS
RETOMBÉES
ÉCOSYSTÈME

NOS
RETOMBÉES
PROJETS

NOTRE
VISIBILITÉ

La transformation de projets en programmes financés...



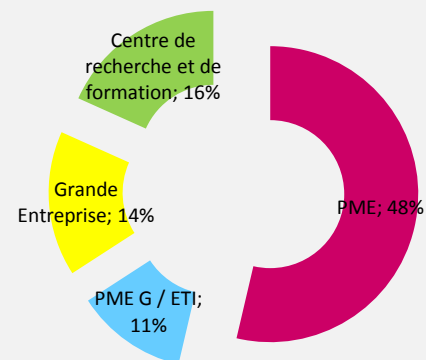
Les projets financés en 2014 par type de financeur (en attente de plusieurs projets en cours d'instruction financière)

FUI	5
ANR	2
AAP collectivités territoriales (hors FUI)	2
Ademe	1
Autres	2

Fry'in, IRIS+, DAMAV, LEG'UP, AFFINID, Lelista, Eat, Maca, Alimassens, Blac HP, Polygone, From'mir

... au bénéfice d'une variété d'acteurs du Pôle

Typologie des adhérents 2014 impliqués dans des projets financés (avec ANR collaboratifs)



VITAGORA
POLE DE COMPETITIVITE
GOUT-NUTRITION-SANTE

Nos retombées Ecosystème À fin 2014

NOTRE
ECOSYSTEME

NOS
PROJETS

NOS RETOMBÉES
ÉCOSYSTÈME

NOS
RETOMBÉES
PROJETS

NOTRE
VISIBILITÉ

La relocalisation de la R&D sur notre territoire....



...favorisant l'implantation de nouvelles start-up...

Atelier du Fruit, Original,
Springwave, DVI, Fusion
Ingredients...

...et la création d'emplois.

150 emplois créés par la
dynamique de cluster depuis la
création de Vitagora®

Traces Ecrites News
**Le Brésilien Fusion
Ingrédients s'implante à
Dijon**

« Je viens m'installer en
Bourgogne et à Dijon en
particulier car cette ville
bénéficie avec le pôle Vitagora
d'un environnement scientifique
de tout premier plan dans notre
domaine d'activité »

Le renforcement et la création d'outils de la
recherche publique et privée...



...et le rayonnement des territoires.



**Appetite for
INNOVATION**

COLLOQUE
**flores
microbiennes
d'intérêt**
dans les Procédés Alimentaires et la Santé



Nos retombées Projets À fin 2014

NOTRE
ECOSYSTEME

NOS
PROJETS

NOS
RETOMBÉES
ÉCOSYSTÈME

NOS RETOMBÉES
PROJETS

NOTRE
VISIBILITÉ

Des projets créateurs de valeurs économiques...

Pour un coût global de **216 M€**
dont **86 M€**
d'aides publiques accordées

A fin 2014:
84 emplois créés par
les projets financés de Vitagora®

D'ici fin 2020:
393 emplois prévus
pour les projets financés
et terminés avant fin 2013

Pour les années à venir:
901 M€ de chiffre d'affaires sur les
projets financés

...mais aussi scientifiques

22 brevets
déposés, 20
autres titres de
PI déposés

286 articles
scientifiques publiés,
dont plus de 50%
dans des revues
internationales, plus
de 456
communications
scientifiques

... qui aboutissent à des nouveaux produits
et services mis sur le marché.



